

UN PROJET ÉCO-CONÇU

« Le travail d'écologues a permis d'intégrer la biodiversité dès la conception du projet de la Corniche des Forts. Tout au long des études, nous avons eu pour mission de préserver la richesse écologique du site et définir toutes les mesures nécessaires à cet objectif essentiel. »

Marine LINGLART, écologue au sein du bureau d'études URBAN-ECO-SCOP

1. EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE FORTE



Un dialogue régulier avec les associations environnementales locales



Des écologues mobilisés à chaque phase du projet



Des acteurs locaux sensibilisés à la question environnementale pour le choix des équipements et la gestion du site

2. PRÉSERVATION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS EXISTANTS

AUJOURD'HUI

Un site en friche fermé au public qui présente des risques d'effondrement



DEMAIN

20 hectares sanctuarisés et non accessibles
4,5 hectares ouverts au public et respectueux de la biodiversité

Des aménagements qui seront limités aux pourtours du bois naturel existant, préservé et non ouvert au public



3. AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



Créer une diversité de milieux favorables à la biodiversité (bois, prairies, etc.)



Combiner loisirs et sensibilisation à l'importance de préserver la biodiversité



Favoriser l'observation de la nature



Planter 12 hectares de nouveaux boisements dans les forêts de la région Île-de-France



Drainer les eaux pluviales en créant des noues paysagères

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

OCTOBRE >
DÉCEMBRE 2018

TRAVAUX DE DÉFRICHEMENT

Cette première phase, réduite au minimum, est indispensable aux travaux de sécurisation en bordure du bois naturel central.

JANVIER >
AVRIL 2019

TRAVAUX DE SÉCURISATION

Pour sécuriser le site en raison des risques d'effondrement liés au passé minier de la Corniche des Forts (ancienne carrière de gypse).

MAI 2019 >
JUIN 2020

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Pour la réalisation de l'île de loisirs de la Corniche des Forts : installation de jeux et de la passerelle, aménagement de la prairie, etc.

LES MESURES ENVIRONNEMENTALES

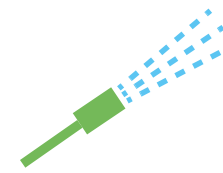


Un cahier des charges exigeant élaboré par des écologues pour préparer et mettre en œuvre les différentes phases de travaux.



Des mesures environnementales innovantes et adaptées aux caractéristiques du site :

- ▶ Protéger la flore patrimoniale et préserver les arbres d'intérêt écologique.
- ▶ Planter des habitats de substitution avant la phase de travaux afin de permettre à la faune de trouver de nouveaux refuges (gîtes à hérisson, gîtes à chiroptères, nichoirs pour les oiseaux, etc.).
- ▶ Limiter les travaux de défrichage hors des périodes de nidification pour préserver la faune locale.



▶ Protéger le sol lors des chargements et déchargements des camions et nettoyer de façon spécifique le matériel de chantier, pour éviter la propagation des espèces invasives comme la Renouée du Japon.

▶ Réutiliser les résidus de fauche de la Renouée du Japon dans le comblement des carrières.



Un suivi écologique continu avant, pendant et après les travaux pour garantir la préservation des espèces végétales et animales.



LES PARTENAIRES DU PROJET

îledeFrance

Ville de Romainville

ville de Pantin

Nosy-le-Sec

ville des Lilas

La Corniche des Forts se transforme



TOUT COMPRENDRE DU PROJET

ÎLE DE LOISIRS DE LA CORNICHE DES FORTS ROMAINVILLE

île de Loisirs La Corniche des Forts

îledeFrance

îledeFrance

UNE NOUVELLE OFFRE D'ESPACES VERTS ET DE LOISIRS

La Corniche des Forts est un lieu unique de l'agglomération parisienne mais elle est depuis plusieurs décennies fermée au public en raison du risque d'effondrement lié à l'exploitation des anciennes carrières de gypse.

Avec un **projet d'aménagement raisonné**, la Région Île-de-France souhaite permettre aux franciliens de profiter de cet espace, véritable îlot de fraîcheur tout en le préservant.

Depuis plusieurs années, des aménagements sont menés à la Corniche des Forts pour offrir aux habitants de nouveaux espaces verts : jardins familiaux et liaisons piétonnes. Ils ont permis d'améliorer le cadre de vie et de valoriser la richesse du territoire. Le nouveau projet de l'île de loisirs prévoit l'ouverture au public de 4,5 hectares supplémentaires créant ainsi un nouvel espace vert, dédié à l'observation de la nature et à la détente. Vingt hectares de bois existants seront sanctuarisés et non accessibles au public.

L'ÎLE DE LOISIRS DE LA CORNICHE DES FORTS, C'EST QUOI ?

L'île de loisirs de la Corniche des Forts proposera aux habitants de Romainville et de la Seine-Saint-Denis une nouvelle palette d'activités avec :



Des **parcours sportifs et de promenade** pour une pratique au quotidien (vélo, course à pied...), dont 1,3 km accessible aux personnes à mobilité réduite.



Des équipements légers, de qualité pour le plus grand nombre : **agrs sportifs et un mur d'escalade**.



Des **zones de détente** avec trois zones de prairie (1,5 ha).



Des **lieux de promenade** pour observer la **biodiversité**



Des **jeux pour enfants** : balançoires, structure à grimper type araignée, **mur d'escalade** pour tous les âges.



Des équipements attractifs prévus à terme : **poney club** et **accrobranche**.

DES AMÉNAGEMENTS ATTRACTIFS ET UNE NATURE RESPECTÉE

La future Île de loisirs de la Corniche des Forts est amenée à se développer en harmonie avec le bois naturel existant central (20 hectares), préservé et non ouvert au public. Les aménagements et les équipements de loisirs s'inscriront uniquement en limite du bois et feront le lien avec les quartiers urbains environnants.



Zone à aménager (bleu)
Zone fermée au public (orange)

LA PLAINE DE LOISIRS

La plaine de loisirs, qui proposera des équipements sportifs et des jeux pour enfants, intégrera des espaces favorisant la préservation de la biodiversité, comme la prairie champêtre pour les insectes et des murs en gabions appréciés des lézards des murailles.

LA PASSERELLE D'OBSERVATION

La passerelle est conçue comme une immersion dans le bois naturel avec des postes d'observation et des panneaux pédagogiques. Elle permettra de faire le lien entre les différents espaces de l'île de loisirs, en limitant les emprises au sol.

LA ZONE D'ÉCO-PÂTURAGE

Ce lieu hybride sera légèrement aménagé mais fermé au public. Il a vocation à permettre le développement de nouvelles espèces végétales ainsi qu'à limiter l'expansion d'espèces invasives comme la Renouée du Japon, grâce à la mise en pâturage de moutons et autres animaux d'élevage. Il sera entouré d'un chemin d'observation.

LE BOIS NATUREL

Le bois central, actuellement à un stade jeune de développement et avec une majorité d'espèces non indigènes (comme de l'ailante, du robinier...) sera complètement fermé au public sur une surface de 20 hectares, afin de lui laisser le temps de devenir mature. Il constitue un véritable sanctuaire des espèces végétales et animales qui se sont développées depuis de nombreuses années.